



RÉGION DE BRUXELLES-CAPITALE
COMMUNE DE WATERMAEL-BOITSFORT

Extrait du registre aux délibérations du Conseil communal

Présents

Cécile Van Hecke, *Président* ;
Olivier Deleuze, *Bourgmestre* ;
Odile Bury, Hang Nguyen, Benoît Thielemans, Jean-François de Le Hoye, Cathy Clerbaux, Daniel Soumillion, *Échevin(e)s* ;
Philippe Desprez, Jos Bertrand, Tristan Roberti, David Leisterh, Sandra Ferretti, Laurence Dehaut, Eric Godart, Gabriel Persoons, Alexandre Dermine, Aurélie SAPA FURAH, Joëlle Van den Berg, Laura Squartini, Rachida Moukhliße, Félix Boudru, Florence Lepoivre, Laurent Van Steensel, *Conseillers* ;
Etienne Tihon, *Secrétaire communal*.

Excusés

Marie-Noëlle Stassart, *Échevin(e)* ;
Alain Wiard, Jan Verbeke, Martin Casier, Christine Roisin, *Conseillers*.

Séance du 21.05.19

#Objet : Motion sur la lutte active contre l'usage de plastique à usage unique au sein des différentes administrations publiques et sur le territoire de la commune.#

Séance publique

Le Conseil communal,

Vu les différents engagements incombant à la Belgique conformément aux directives, règlements et décisions de l'Union européenne adoptés en exécution des obligations de droit international comme la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques signée à New York le 9 mai 1992, le Protocole de Kyoto à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques, signé à Kyoto le 11 décembre 1997 ;

Vu l'Accord de Paris, signé à Paris le 12 décembre 2015 lors de la 21ème Conférence des Parties (COP) à la Convention Cadre des Nations-Unies sur les changements climatiques sur base duquel les Etats signataires, dont la Belgique, se sont engagés à contenir l'élévation de la température moyenne de la planète nettement en dessous de 2 degrés par rapport aux niveaux préindustriels et à poursuivre l'action menée pour limiter l'élévation de la température à 1,5 degré aux niveaux préindustriels ;

Vu la proposition du Parlement européen adoptée le 24 octobre 2018 visant à interdire à la vente sur le marché de l'Union européenne d'ici 2021, les produits plastiques à usage unique, en privilégiant la prévention et la réutilisation des produits permettant de réaliser d'importantes économies de CO 2 et de matières premières précieuses^[1] ;

Vu la résolution interparlementaire sur le climat adoptée le 9 novembre 2018 par le Parlement régional bruxellois qui appelle les gouvernements fédéral, régionaux et communautaires à poser les jalons d'une action transversale en matière climatique et notamment à mettre l'accent sur les objectifs européens pour 2030 au sujet de la réduction des gaz à effet de serre et d'être encore plus ambitieux que la réduction de 40% prévue par les accords de Paris ;

Vu le cinquième Plan de Gestion des Ressources et des Déchets adopté par le Gouvernement de la Région bruxelloise le 15 novembre 2018^[2], encadré par l'ordonnance du 14 juin 2012 relative aux déchets et par l'ordonnance du 18 mars 2004 relative à l'évaluation des incidences de certains plans et programmes sur l'environnement ;

Vu les nombreux acteurs commerciaux et associatifs qui à Watermael-Boitsfort proposent déjà de l'alimentation en vrac ou des alternatives aux emballages plastiques

Vu les efforts de nombreux organisateurs d'évènements sur le territoire de Watermael-Boitsfort pour utiliser des gobelets réutilisables (via l'achat ou la location) spontanément ou à l'invitation de la commune
Vu l'engagement de la commune dans le mouvement zéro déchet via :

- L'organisation de la soirée du 24 avril 2018 avec projection et débat
- L'organisation de 20 ateliers donnés par des acteurs locaux à destination des habitants en mai, juin, octobre et novembre 2018
- La participation à la campagne Zéro waste Belgium incitant les commerçants à accepter les contenants amenés par les clients
- 15 pistes d'action proposées aux acteurs communaux en vue de se préparer à répondre à la charte événement durable de Bruxelles Environnement
- La participation des acteurs de l'extra scolaire au réseau Bubble et l'organisation d'un atelier de transformation de déchet
- La mise à l'honneur d'habitants engagés dans une démarche zéro déchet dans le 1170.

Considérant les nombreux rapports émanant des milieux scientifiques et académiques concernant les risques irréversibles qu'encourt notre planète à défaut d'actions rapides, dont notamment le rapport spécial du 6 octobre 2018 du groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC) sur les conséquences d'un réchauffement planétaire supérieur à 1,5 °C par rapport aux niveaux préindustriels et les profils connexes d'évolution des émissions mondiales de gaz à effet de serre ;

Considérant la croissance constante de la production mondiale de matières plastiques (348 millions de tonnes en 2017), et que la demande européenne de plastique représente annuellement 49 millions de tonnes, dont 40% sert majoritairement à l'emballage au sens large des produits quotidiens de consommation ;

Considérant que les produits plastiques à usage unique représentent plus de 70% de la pollution marine, ce qui conduit à une dégradation constante et alarmante des biotopes océaniques, que sous l'effet du rayonnement solaire, les déchets micro plastiques génèrent des émissions de gaz à effet de serre (méthane et éthylène), qui contribuent activement au réchauffement climatique ;

Considérant que la production globale de bioplastiques (biosourcés, à savoir fabriqués en totalité ou en partie à partir de composants naturels renouvelables, et biodégradables) utilise des terres agricoles, à d'autres fins que l'alimentation, causant la déforestation en particulier dans des pays du sud, et de ce fait ne peuvent représenter une alternative durable

Considérant les mesures prises par le gouvernement régional bruxellois actuel en vue notamment d'interdire les pailles en plastique, et pour interdire l'utilisation du sac plastique à usage unique (depuis le 1er septembre 2017 pour les sacs de caisse, et depuis le 1er septembre 2018 pour tous les autres sacs destinés à l'emballage de marchandises) ;

Considérant l'appel adressé aux autorités à agir de manière rapide et ambitieuse pour le climat qui est formulé chaque jeudi depuis quelques semaines par dans de nombreux élèves et étudiants belges, inspiré notamment par la démarche du mouvement « *Youth for Climate* » initié au niveau international par la jeune suédoise Greta Thunberg lors de la COP24 ;

Considérant la présence massive de citoyens belges aux manifestations intitulées « *Claim for the climate* » du 2 décembre 2018 et « *Rise for the climate* » du 27 janvier 2019 ;

Considérant que ces initiatives citoyennes méritent d'être reconnues par les tous les mandataires élus,

Considérant que la Belgique, en tant que membre fondateur de l'Union européenne, se doit d'endosser un rôle pionnier et exemplaire en matière de protection de l'environnement et du droit à un environnement sain et de qualité sur la scène mondiale, européenne et nationale ;

Le Conseil communal de Watermael-Boitsfort demande :

Au gouvernement fédéral :

- de soutenir la proposition du Parlement européen adoptée le 24 octobre 2018 visant à interdire d'ici 2021 la vente sur le marché de l'Union européenne de produits plastiques à usage unique ;
- de rejoindre la « Paris Proof Coalition » des 8 pays européens les plus ambitieux qui plaident pour une hausse immédiate des objectifs européens de réduction des gaz à effet de serre à l'horizon 2030 ;

Au gouvernement de la Fédération Wallonie-Bruxelles:

- de poursuivre les initiatives pédagogiques concernant la diminution de produits plastiques à usage unique dans les établissements scolaires, afin de soutenir les élèves dans leur ambition d'être des acteurs conscients, formés et responsables face à cet enjeu primordial du 21^{ème} siècle ;

Au gouvernement de la Région bruxelloise :

- d'assurer la mise en application du Plan bruxellois de Gestion des Ressources et des Déchets (PGRD) pour la période 2019-2023 contenant l'approche stratégique et les priorités de la politique régionale des ressources-déchets, et de poursuivre sa politique d'encouragement du changement des pratiques de consommation des ménages et les encourager vers le zéro-déchet ;
- d'interdire les emballages plastifiés des publicités et des publications papier gratuites, comme cela a été fait en Région Wallonne ;

Au collège des Bourgmestre et Échevins de la commune de Watermael-Boitsfort :

- d'encourager les initiatives pédagogiques concernant la diminution de produits plastiques à usage unique dans les établissements scolaires communaux et auprès de la jeunesse, afin de les aider à être des acteurs conscients, formés et responsables face à cet enjeu majeur du 21^{ème} siècle ;
- de poursuivre, lors du renouvellement de chaque marché public, le choix d'alternatives au plastique à usage unique ;
- d'organiser la mutualisation du matériel réutilisable entre la commune et les acteurs économiques et associatifs de la commune ;
- de poursuivre les actions de sensibilisation auprès de la population et des commerces, et la promotion du label valorisant les comportements « zéro déchet » ;
- d'inciter à l'usage de carafes d'eau dans les restaurants et poursuivre la promotion de l'usage de bouchons réutilisables lors d'achats alimentaires ;
- d'interdire sur son territoire la distribution de cartes plastifiées publicitaires ;
- d'inciter les maraîchers et commerçants à ne pas fournir de sacs plastiques à usage unique.

Cette motion sera transmise au Premier Ministre, à la Ministre fédérale de l'énergie, de l'Environnement et du Développement durable, au Ministre de l'enseignement au sein de la Fédération Wallonie-Bruxelles, au Ministre-Président de la Région bruxelloise, à la Ministre bruxelloise de l'Environnement, à la conférence des Bourgmestres bruxellois et au collège des Bourgmestre et Échevin de la commune de Watermael-Boitsfort.

[1] <http://www.europarl.europa.eu/sides/getDoc.do?pubRef=-//EP//TEXT+TA+P8-TA-2018-0411+0+DOC+XML+V0//FR&language=FR>

[2] https://environnement.brussels/sites/default/files/user_files/pgrd_181122_fr.pdf

Le Conseil approuve le projet de délibération.

24 votants : 24 votes positifs.

AINSI FAIT ET DÉLIBÉRÉ EN SÉANCE,
PAR LE CONSEIL,

Le Secrétaire communal,
Etienne Tihon

La Présidente,
Cécile Van Hecke

POUR EXTRAIT CONFORME
Watermael-Boitsfort, le 11 juin 2019

Le Secrétaire communal,

Le Bourgmestre,

Etienne Tihon

Olivier Deleuze